

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE D'ISTRES**

SÉANCE DU 15 JUILLET 2021

L'an deux mille vingt-et-un,
et le Jeudi 15 Juillet à 9h00, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. François BERNARDINI, Maire d'Istres.

Étaient présents :

Mesdames et Messieurs BERNARDINI, JOULIA, CASADO, CAMOIN, MAYOR, FALCO (à compter du point 59 Cession onéreuse d'une emprise de 12 m² à détacher du domaine public sise Rue des Bartavelles au profit du propriétaire riverain), GARCIA, AYOT, IMBERT, SANTINI, COLSON, ARAGNEAU, BREMAUD, TRAMONTIN, EINAUDI, MORA, BLANCHON, BERNARDET, GRIMALDI, PRIAUD, TRONC, RAOULT, CABBILLAU, DECOMBIS, AQUARON, BRAHMIA, SIERRA, GOUIN (jusqu'au point 20 Reconstruction du Théâtre de l'Olivier et aménagement de ses abords : lancement d'un concours de maîtrise d'œuvre), REYNAUD, CAILLAT, BOUTROUX, CRIADO, GABANOU, POLETTI

Absents excusés :

Mme FALCO, Adjointe au Maire (jusqu'au point 58 Cession onéreuse d'une emprise de 34 m² à détacher de la parcelle cadastrée section AK n° 46 sise Allée des Magnanarelles au profit de la société Ouest Provence Habitat), procuration à M. COLSON
Mme QUET, Adjointe au Maire, procuration à M. GRIMALDI
Mme ALVERNHE, Conseillère Municipale, procuration à M. ARAGNEAU
M. GEFFRAULT, Conseiller Municipal, procuration à M. IMBERT
Mme SOTALA, Conseillère Municipale, procuration à Mme TRAMONTIN
Mme GODIN, Conseillère Municipale, procuration à M. BREMAUD
Mme GOUIN, Conseillère Municipale (à compter du point 21 Construction d'un centre social au Prépaou et requalification urbaine : lancement d'un concours de maîtrise d'œuvre), procuration à M. AQUARON
Mme LOPEZ, Conseillère Municipale, procuration à Mme DECOMBIS
Mme LEBAN

Absents :

Messieurs PLANELLES, PRETOT

N° 119/21

Rapporteur : IMBERT Pierre

OBJET : Tarifs 2021-2022 de l'accueil périscolaire en maternelle et élémentaire.

L'accueil périscolaire des enfants scolarisés au sein des écoles maternelles et élémentaires de la ville d'Istres conserve les exigences de co-éducation affirmées par la ville.

Pour les accueils périscolaires en maternelle et élémentaire, une collation (en adéquation avec le Plan National Nutrition Santé) est proposée lors des deux accueils possibles, matin et soir.

En séance du 29 mai 2019, le conseil municipal a voté la délibération n° 107/19 pour un calcul ajusté du temps d'accueil périscolaire.

QUOTIENT FAMILIAL	Au 1 ^{er} septembre 2019 (de 16h30 à 17h30)	Au 1 ^{er} septembre 2019 (de 16h30 à 18h00)	Demi-heure supplémentaire au-delà du contrat choisi
A	0,77 €	1,16 €	0,39 €
B	0,95 €	1,42 €	0,47 €
C	1,16 €	1,73 €	0,58 €
D	1,34 €	2,00 €	0,67 €
E	1,51 €	2,27 €	0,76 €
F	1,73 €	2,58 €	0,86 €
G	1,90 €	2,85 €	0,95 €

Il convient de réactualiser ces tarifs à compter du 1^{er} septembre 2021 selon le tableau ci-dessous :

QUOTIENT FAMILIAL	Au 1^{er} septembre 2021 (de 16h30 à 17h30)	Au 1^{er} septembre 2021 (de 16h30 à 18h00)	Demi-heure supplémentaire au-delà du contrat choisi
A	0,79 €	1,18 €	0,40 €
B	0,97 €	1,45 €	0,48 €
C	1,19 €	1,76 €	0,59 €
D	1,37 €	2,04 €	0,68 €
E	1,54 €	2,32 €	0,77 €
F	1,76 €	2,63 €	0,88 €
G	1,94 €	2,90 €	0,97 €

Le Conseil Municipal est appelé à :

- SE PRONONCER sur les tarifs de l'accueil périscolaire des enfants scolarisés au sein des écoles maternelles et élémentaires de la ville d'Istres à compter du 1^{er} septembre 2021,
- AUTORISER Monsieur le Maire ou son représentant habilité à signer l'ensemble des actes nécessaires à la mise en place de ces nouveaux tarifs.

Vu l'avis favorable de la Commission Municipale Vie de la Cité réunie le 12 Juillet 2021, ce projet entendu, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte le présent rapport selon le vote suivant :

POUR À L'UNANIMITÉ DES PRÉSENTS ET REPRÉSENTÉS